



Rapport d'orientation budgétaire 2024

Préambule : objectifs et obligations légales

Préambule :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité ;
- Informer sur la situation financière.

Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT) dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers communautaires. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Contexte général :
situation économique
et sociale

Situation globale

Contexte général : situation globale

- La croissance mondiale devrait fléchir encore davantage cette année dans un contexte marqué par des politiques monétaires restrictives, un durcissement des conditions financières et la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements.
- Une intensification du conflit au Moyen-Orient, des tensions financières accrues, une inflation persistante, une fragmentation des échanges commerciaux et des catastrophes climatiques sont autant de risques baissiers qui pèsent sur les perspectives de croissance.
- La coopération mondiale est nécessaire pour alléger les dettes publiques, faciliter l'intégration commerciale, lutter contre le changement climatique et réduire l'insécurité alimentaire.
- Malgré des vents contraires, la croissance de l'économie française serait solide en 2023 (+ 1,00 %) et devrait rester stable en 2024 (+ 1,00 %). L'inflation, qui a atteint un pic au début 2023, devrait refluer progressivement.
- En 2024, la croissance devrait retrouver un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

Contexte général : situation globale

Pour 2024, le gouvernement table sur :

- Une prévision de croissance de 1,00 %.
- Une inflation de 2,6 %.
- Principaux aléas de ce scénario : évolution de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, ralentissement de l'inflation, retrait progressif des mesures de soutien apportées par l'Etat, maintien des taux directeurs de la BCE et des comportements d'épargne des ménages.

Loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 :

- Réduction du déficit public à 4,4 % du PIB en 2024. Le déficit de l'Etat atteindrait 146,9 milliards d'euros.
- Baisse du poids de la dette publique : 111,20 % du PIB en 2023 à 109,70 % du PIB en 2024.

Les mesures pour les collectivités territoriales :

- Augmentation des moyens financiers alloués par l'Etat en faveur des collectivités territoriales : + 7 milliards par rapport à 2023 pour atteindre 182,6 milliards d'euros ;
- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros par rapport à 2023, pour atteindre 27,24 milliards d'euros ;
- Renforcement du fonds vert : 2,5 milliards d'euros dont une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie-territoriaux (PCAET) ;
- Augmentation des quotes-parts de TVA + 4,50 % revenant aux intercommunalités en compensation de l'ex-THRP intercommunale et de la CVAE.

Contexte général : situation économique et sociale

Situation de la Communauté de
communes du Pont du Gard

Les évènements marquants de l'année 2023

- Mise en place de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 1 000 000 € ;
- Remplacement des panneaux à messages variables de chaque commune ;
- Inauguration des 15 aires de covoiturage ;
- Mise en œuvre du dispositif d'aisance aquatique et du savoir nager à la piscine municipale de Meynes ;
- Célébration des 10 ans du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) en présence du Directeur de Cabinet de la Préfecture du Gard ;
- Signature de la convention locale de coopération de sécurité des berges du Gardon par les 12 partenaires ;
- Organisation de la 1^{ère} édition du carrefour des métiers de l'emploi en partenariat avec les collèges d'Aramon et de Remoulins ;
- Mise en œuvre de l'action visant à la vente de récupérateurs d'eau de pluie ;
- Participation à l'organisation d'un tournoi international de basket 3 x 3 au Pont du Gard ;
- Une trésorerie de 13 813 694,56 € (Avant déduction de la DSC) au 31/12/2023 et un endettement nul.

La formation de l'épargne (budget principal)

- Les comptes de gestion provisoires 2023 font ressortir les résultats indiqués aux pages suivantes. Toutefois, il convient de souligner que les résultats de l'année 2023 présentés sont issus des comptes de gestion provisoires.
- Cela se traduit par une exécution budgétaire 2023 en deçà des prévisions budgétaires. Ainsi, le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est en deçà des prévisions budgétaires 2023. Nous finissons avec un déficit de fonctionnement de 597 842,63 € sans la DSC et les compensations de l'Etat de 376 054 € et en tenant compte des opérations d'ordre. Pour 2022, nous avons un excédent de 218 227,86 € sans les compensation de l'Etat de 988 298 €.
- Les recettes réellement réalisées sont supérieures à celles prévues et adoptées lors de l'élaboration budgétaire 2023.

La formation de l'épargne (budget principal)

LIBELLE	BUDGET	REALISATIONS	TAUX
	2023	2023 (07/02/2024)	D'EXECUTION
TOTAL RECETTES REELLES	20 060 572,94 €	20 238 765,70 €	100,89 %
Chap. 013 Atténuation de charges	33 440,00 €	73 259,40 €	219,08 %
Chap. 70 Produits de services, du domaine...	1 007 875,28 €	1 071 992,07 €	106,36 %
Chap. 73 Impôts et taxes	5 861 140,00 €	5 731 114,00 €	97,78 %
Chap. 731 Fiscalité locale	8 769 619,00 €	8 822 060,00 €	100,71 %
Chap. 74 Dotations et participations	4 251 583,50 €	4 469 552,02 €	105,13 %
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	33 260,20 €	66 280,59 €	199,28 %
Chap. 76 Produits financiers	3 654,96 €	3 302,42 €	90,35 %
Chap. 77 Produits exceptionnels	0,00 €	1 205,20 €	/
Chap. 78 Reprise provision	110 000,00 €	0,00 €	0,00 %
TOTAL DEPENSES REELLES	22 265 815,05 €	21 137 419,70 €	94,93 %
Chap. 011 Charges à caractère général	2 018 801,00 €	1 451 004,97 €	71,87 %
Chap. 012 Charges de personnel	6 400 000,00 €	6 203 672,39 €	96,93 %
Chap. 014 Atténuation de produits	9 258 365,54 €	9 231 558,57 €	99,71 %
Chap. 65 Charges de gestion courante	4 457 393,21 €	4 238 871,86 €	95,10 %
Chap. 67 Charges exceptionnelles	3 700,00 €	400,00 €	10,81 %
Chap. 68 Dotations aux provisions	400,00 €	376,28 €	94,07 %
Chap. 022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 %
EPARGNE DE GESTION	/	- 898 654,00 €	
Chap. 66 Charges financières	12 595,43 €	11 535,63 €	91,58 %
EPARGNE BRUTE	/	- 910 189,63 €	
Chap. 16 Remboursement du capital	114 559,87 €	114 559,88 €	100,00 %
EPARGNE NETTE	/	- 1 024 749,51 €	
Encours de la dette au 31/12/2023	/	787 500,00 €	
Capacité de désendettement	/	- 0,86	
Taux d'épargne brute (en %)	/	- 4,48 %	
Taux d'épargne nette (en %)	/	- 5,06 %	
Coefficient de rigidité des charges structurelles	/	71,02 %	

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de plus de 1 000 000,00 € par rapport au budget prévisionnel en tenant compte du versement de la DSC.
- Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 200 000,00 € par rapport au budget prévisionnel.

La formation de l'épargne (budget principal)

- La **capacité de désendettement** (encours dette / épargne brute) estimée de la Communauté de communes du Pont du Gard est de **- 0,86**.
- En 2023, le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) devrait se situer aux alentours de **- 4,48 %**. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.
- En 2023, le **taux d'épargne nette** (épargne nette / recettes réelles de fonctionnement) de la Communauté de communes du Pont du Gard devrait se situer aux alentours de **- 5,06 %**. Ce ratio indique la part de recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette. Un seuil de prudence autour de 7 % est généralement admis.
- Le coefficient de rigidité des charges structurelles évalue le caractère incompressible de certaines dépenses. Il mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits.

Il se calcule selon la formule : (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt) / produits réels de fonctionnement.

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Communauté de communes pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

En 2023, le **coefficient de rigidité** des charges structurelles estimé à la Communauté de communes du Pont du Gard est de **71,02 %**.

Esquisse du compte administratif anticipé 2023 du budget principal M57 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2022 :
budget principal
2023

BUDGET PRINCIPAL CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022		11 627 343,64 €		988 427,38 €	0,00 €	12 615 771,02 €
Opérations de l'exercice	21 634 756,97 €	20 412 968,34 €	1 044 265,38€	672 723,89 €	22 679 022,35 €	21 085 692,23 €
TOTAUX	21 634 576,97 €	32 040 311,98 €	1 044 265,38€	1 661 151,27 €	22 679 022,35 €	33 701 463,25 €
Résultats de clôture		10 405 555,01 €		616 885,89 €	0,00 €	11 022 440,90 €
Restes à réaliser			564 506,96 €	108 215,12 €	564 506,96 €	108 215,12 €
TOTAUX CUMULES	21 634 756,97 €	32 040 311,98 €	1 608 772,34 €	1 769 366,39 €	23 243 529,31 €	33 809 678,37 €
Résultats provisoires 2023		10 405 555,01 €		160 594,05 €		10 566 149,06 €

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2023 : budget principal 2023

Synthèse par politique publique

➤ CULTURE ET SPORT :

- Organisation des manifestations culturelles et sportives : festival « Au fil du jazz » - « Les P'tits Zazous » « Samedis d'en rire », rencontres intercommunales de danse et de chorales , conférences patrimoine, « Les jeunes ont la pêche ! », « Du pré à l'arène », « Terrais VS manettes » et « Monte le son » ;
- Animation du réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal et mise en place du portage des livres entre les bibliothèques du territoire intercommunal ;
- Réalisation d'un appel à projets sur le thème de la jeunesse et de la culture ;
- Poursuite de l'action du cinéma itinérant pour les communes
- Conclusion d'un partenariat avec la Fédération française de basket-ball pour l'organisation d'un tournoi international de basket-ball 3 x 3 au Pont du Gard ;
- Mise en œuvre du dispositif du savoir nager à la piscine municipale de Meynes ;
- Mise en place d'un livre offert pour chaque naissance.

➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Réalisation des études pour l'extension et la requalification de la ZI de Domazan et la création de zones d'activités sur les communes de Meynes et de Montfrin ;
- Valorisation de l'espace entreprises et du coworking avec des animations et des ateliers gratuits pour les professionnels ;
- Conclusion d'un partenariat avec la région pour la mise en place d'un dispositif d'aides dédiés aux artisans boulangers.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2023 : budget principal 2023

- **TOURISME** : La taxe de séjour est passée de 388 947,84 € en 2022 à 304 226.25 € en 2023 (Environ 70 000 € de taxe de séjour 2023 seront perçus en 2024).
 - Modification des tarifs de la taxe de séjour ;
 - Fourniture et pose d'équipement vélos (recharges VAE, stations de réparation...)
 - Signalétique pistes cyclables ;
 - Maintien de l'effort en matière d'accueil et de promotion du territoire au travers de la SPL « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » ;
 - Partenariat pour l'organisation des marchés nocturnes ;
 - Signalétique des boucles cyclo et sentiers de randonnée ;
 - Inauguration des équipements vélos : bornes de recharge de vélos électriques et bornes de réparation.

- **MOBILITE** :
 - Réalisation de l'étude de faisabilité pour la réalisation des pôles d'échanges multimodaux de Remoulins et d'Aramon ;
 - Poursuite et extension des destinations de l'opération Bus de la mer ;
 - Inauguration des aires de covoiturage ;
 - Achat d'une flotte de 13 vélos et d'équipements ;
 - Poursuite du service de location de vélos ;
 - Lancement d'animations sur le thème des mobilités : rallye en auto-stop Rézo Pouce, « Mai à vélo », extension de la semaine de la mobilité avec challenge pour le personnel et les élus CCPG, les communes et les entreprises ;
 - Travail sur un schéma directeur des mobilités actives ;
 - Création d'un atelier de concertation sur les mobilités douces ;
 - Signature de la convention avec la région pour relancer le taxi solidaire.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2023 : budget principal 2023

➤ **PCAET :**

- Poursuite du guichet unique Rénov'Occitanie avec le CAUE : 108 actes au total (18 informations de 1^{er} niveau, 76 conseils personnalisés, 13 audits énergétiques, 1 mission d'accompagnement au lancement et au suivi des travaux), 94 permanences, 3 ateliers organisés
- Réalisation de l'audit énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux (10 communes et la Communauté de Communes);
- Vente de récupérateurs d'eau de pluie : 302
- Organisation de 2 week-end climat :
- WE climat 1 « à la pêche aux déchets » : 8 ramassages citoyens, 120 participants, 30m3 de déchets collectés + journée les jeunes ont la pêche (99 enfants + parents)
- WE climat 2 « du local dans nos assiettes » : 450 personnes sur l'ensemble du WE, 28 partenaires du territoire (dont agri, écoles, associations, artisans)
- Organisation SERD : 5 animations tri des déchets (1 animation/collège + 3 animations marchés) en collaboration avec SICTOMU et SMICTOM
- Installation d'un logiciel de pilotage PCAET (Linea21)
- Travail avec la Cleantech sur un AMI Photovoltaïque
- Co-construction avec le SMGG d'un dossier Life pour le territoire
- Valorisation des déchets verts du territoire chez les agriculteurs : 8 agriculteurs intéressés et diagnostic du lieu de dépôt réalisé pour 5 exploitations, dépôt réalisé pour 3 exploitations : 200 Tonnes de broyats de déchets verts distribués
- Projets agroforestiers de plantation d'arbres : 5 agriculteurs intéressés et diagnostic de faisabilité réalisé pour 3 exploitations
- projet 1 arbre par naissance dans 3 communes, diagnostic et identification de lieux pour 5 communes

➤ **AGRICULTURE :**

- Journal agricole première édition sortie en septembre 2023 ;
- Elaboration d'une première version du diagnostic agricole et agraire ;
- Labellisation obtenue en juin : nous sommes un PAT reconnu par le ministère ;
- Réponse pour la deuxième fois à l'appel à projets du programme national alimentaire (PNA) ;
- Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau « émergence de filières à bas niveau d'intrants »;
- Rencontres des acteurs institutionnels et des agriculteurs du territoire, associations et élus ;
- Création d'une carte interactive avec les points de vente locaux sur le territoire (nb de points de vente référencés), accessible sur un QR code qui renvoie vers la page du site de la CCPG ;
- Elaboration et vente des sacs « Gardon le local », avec le QR code qui renvoie vers la carte interactive des produits locaux ;
- Préparation de la relance du marché relatif à la fourniture de repas en liaison froide ;
- Elaboration d'un dossier sur le projet de cuisine centrale et dépôt de la partie innovation à l'AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ;
- Des réunions de concertations avec les différents acteurs par projet (5 réalisées) dont :
 - Travail avec Terre de cuisine, les éleveurs, et l'entreprise de découpe Alazard et roux, sur la viande de notre territoire pour l'approvisionnement en local (bœuf et taureau)
- 2 demi-journée de démonstration sur les couverts végétaux, en partenariat avec le groupe Perret implanté dans la vallée du Rhône, la CA30, l'entreprise Bernardoni, ainsi que le Pré fabrique, et domaine et paysage basés à Valliguières. Ils sont associés à une journée de formation (salle + visite)
- Une journée de formation sur la haie et l'agroforesterie avec Agroof (salle+visite)
- Une journée de formation sur les couverts végétaux en collaboration avec le groupe Perret (salle+visite)

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2023 : budget principal 2023

➤ PIC – CISPD :

- Maintien des missions de « police intercommunale » et des ASVP pour les 6 communes adhérentes au service ;
- Célébration des 10 ans du CISPD ;
- Signature de la convention locale de coopération de sécurité (CLCS) des berges du Gardon ;
- Actions du CISPD : organisation d'une conférence sur le harcèlement, 13 interventions mobilipass (587 enfants sensibilisés), sécurisation des berges du Gardon, 2 ateliers initiation à la self-défense féminine, organisation du salon RESPECTE-MOI sur les violences sexuelles et sexistes (390 élèves de 3^{ème} du territoire) , organisation d'une conférence de sensibilisation des seniors à la cyber malveillance, permanences du droit gratuites, formation du personnel du service petite enfance et des ATSEM du territoire sur l'égalité filles-garçons ;
- Acquisition de barrières anti-béliers ;
- Acquisition de 2 motos;
- Accueil des renforts de gendarmes mobiles
- Soutien de financement à la gendarmerie pour la location d'un modulaire de 30m² servant de salle opérationnelle
- Remplacement d'un véhicule sérigraphié d'intervention

➤ PETITE ENFANCE-CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) :

- Développement du Service petite enfance avec pour l'accueil individuel, l'achat d'un utilitaire électrique subventionné à 80 % par la caf pour le RPE et la mise en place d'un espace facebook pour assistantes maternelles et familles et pour l'accueil collectif, le développement de l'Espace citoyens, la création du point info famille et la préparation à la labellisation « écolo-crèche »
- Travail avec la CAF et les partenaires sur la CTG
- Ateliers et conférences parentalité

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2023 : budgets annexes 2023

➤ **RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICE AU PUBLIC :**

- Organisation des « Rencontres de l'emploi » au Pont du Gard et de la 1^{ère} édition du carrefour des métiers et de l'orientation au collège de Remoulins ;
- Réalisation d'ateliers individuels et collectifs et de permanences par la conseillère numérique ;
- Organisations de diverses permanences : juridique, emploi, social, fiscale, le guichet Rénov Occitanie, le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation ;
- Organisation et participations à diverses journées d'informations sur l'emploi et l'information collective ;

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

- Poursuite des actions de formation en faveur des agents ;
- Organisation d'une journée de cohésion ;
- Revalorisation des chèques cadeaux ;
- Revalorisation du point d'indice de 1,5% (pour rappel, hausse de 3,5% en juillet 2022) ;
- Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA).

➤ **ORDURES MENAGERES :**

- Renouvellement des actions liées à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et à leur valorisation ;
- Réalisation de travaux de modernisation et de sécurisation des déchèteries de Comps et de Meynes ;
- Vente de composteurs ;
- Etude relative à la mise en place des cartes d'accès aux déchèteries ;
- Distribution de bacs individuels ;
- Remplacement de 22 colonnes de PAV répartis sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin ;
- Remplacement des barrières de sécurité en déchèterie de Comps pour faciliter le déchargement et assurer la sécurité des usagers.

➤ **ATELIERS RELAIS :**

- Continuité de leurs fonctionnements et de leurs locations.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2023 : budgets annexes 2023

MUTUALISATION :

- Création du service commun « conseiller de prévention » ;
- Réalisation de demi-journées de sensibilisation et d'informations sur les thèmes d'actualité : juridique, marchés publics et finances etc ;
- En partenariat avec la CTV, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à développer des projets photovoltaïques sur le territoire ;
- Constitution d'un groupement de commandes : achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de chaussures de sécurité et fourniture de repas en liaison froide ;
- Négociation groupée sur le tableau de classement des voie pour les communes.

➤ SIG :

- Missions de prestation de services SIG avec la CCBTA ;
- Travail avec les communes sur la cartographie pour les énergies renouvelables ;
- Travail avec les communes pour la mise à jour de l'adressage postal ;

➤ COMMUNICATION :

- Commencement de l'installation des panneaux à messages variables ;
- Valorisation de l'ensemble des actions engagées par CCPG.

➤ HALTE FLUVIALE :

- Travaux de mise aux normes et d'amélioration du fonctionnement ;
- Recherche de financement pour les études et les travaux portant sur l'aménagement et l'extension de la halte fluviale.

Soutien aux communes hors compétences obligatoires

Données transmises par les services de la Communauté	2022		2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FPIC	108 697,00 €	213 820,00 €	96 495,00 €	209 835,00 €
Reversements Attribution de compensation	4 998 913,00 €	3 247 805,00 €	4 998 913,00 €	3 246 659,00 €
PIC	386 932,00 €	9 603,00 €	443 013,00 €	15 763,91 €
Petite-Enfance	3 625 795,71 €	2 309 713,00 €	4 054 416,07 €	2 233 069,00 €
Communication	152 310,00 €		494 133,00 €	10 117,00 €
Barrières anti-intrusion			27 840,00 €	0,00 €
Barrières taurines	504,00 €		6 724,00 €	0,00 €
Budget mutualisation	252 407,00 €	212 291,00 €	267 589,00 €	254 943,00 €
OPAH	0,00 €		56 580,00 €	15 000,00 €
Sentiers de randonnées	53 721,00 €		86 609,63 €	0,00 €
Maison des services publics	115 420,00 €	23 189,00 €	113 818,60 €	82 958,00 €
Culture et sports	73 495,00 €	11 336,00 €	109 859,02 €	15 195,00 €
Agriculture	25 090,00 €		54 463,82 €	0,00 €
Enfance-Jeunesse			29 640,00 €	
Bus de la Mer	20 000,00 €	1 036,00 €	25 651,06 €	1 726,00 €
Mobilité	115 526,00 €	2 740,00 €	296 427,00 €	63 043,00 €
Bibliothèque	28 975,00 €		39 399,00 €	1 700,00 €
Dotation solidarité communautaire			1 000 000,00 €	
Petite Ville de demain	45 062,00 €	40 990,00 €	57 750,00 €	84 830,00 €
Total versements et actions	10 002 847,71 €	6 072 523,00 €	12 259 321,20 €	6 234 838,91 €
Coût net	-3 930 324,71 €		-6 024 482,29 €	

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2023 :
budget annexe
ordures
ménagères 2023

Esquisse du compte administratif anticipé 2023
ordures ménagères au 31 décembre 2023
(compte administratif en cours de vérification)

BUDGET ANNEXE OM CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022		97 071,37 €	9 469,72 €		9 469,72 €	97 071,37 €
Opérations de l'exercice	1 306 902,48 €	1 378 073,53 €	55 657,00 €	26 992,93 €	1 369 396,14 €	1 405 066,46 €
TOTAUX	1 306 902,48 €	1 475 144,90 €	65 126,72 €	26 992,93 €	1 378 865,86 €	1 502 137,83 €
Résultats de clôture		161 405,66 €	-38 133,79 €		-38 133,69 €	161 405,66 €
Restes à réaliser	21 560,58 €		51 596,86 €		51 596,86 €	
TOTAUX CUMULES	1 328 463,06 €	1 475 144,90 €	116 723,58 €	26 992,93 €	1 430 462,72 €	1 502 137,83 €
Résultats provisoires 2023		161 405,66 €	-89 730,65 €			71 675,11 €

- La Communauté de communes a encaissé diverses recettes liées à des éco soutiens en 2023. Le produit de la TEOM 2023 des communes de Comps, de Meynes et de Montfrin, la revente des matériaux et la participation de Nîmes Métropole pour l'utilisation de la déchetterie de Meynes complètent les principales recettes de ce budget annexe.
- Les principales dépenses concernent la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables par la société SAS OCEAN, les charges liées au personnel, à la location, l'enlèvement et le transport des bennes pour le fonctionnement des déchetteries de Meynes et Comps.
- Principales dépenses d'investissement 2023 : lancement de l'opération de travaux de mise en sécurité de la déchetterie de Comps, amélioration de l'éclairage extérieur et l'acquisition de PAV.

Esquisse du compte administratif anticipé 2023 halte fluviale au 31 décembre 2023 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2023 :
budget annexe
halte fluviale
2023

BUDGET ANNEXE Halte fluviale CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022		119 583,26 €		37 547,82 €		157 131,08 €
Opérations de l'exercice	104 614,20 €	85 486,69 €	57 436,26 €	45 490,33 €	162 050,46 €	130 977,02 €
TOTAUX	104 614,20 €	205 069,95 €	57 436,26 €	83 038,15 €	162 050,46 €	288 108,10 €
Résultats de clôture		100 455,75 €		25 601,89 €		126 057,64 €
Restes à réaliser			22 345,74 €		22 345,74 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	104 614,20 €	205 069,95 €	79 782,00 €	83 038,15 €	184 396,20 €	288 108,10 €
Résultats provisoires 2023		100 455,75 €		3 256,15 €		103 711,90 €

- Les principales dépenses ont porté sur le fonctionnement et la mise aux normes du relais fluvial et sur le diagnostic technique des pontons, bathymétrie, enlèvement de la jussie. Les autres charges sont principalement la redevance 2023 d'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé auprès de la CNR.
- Les locations du poste d'amarrage et/ou de mouillage de bateaux ou d'installations nautiques sont les principales recettes pour un montant de 47 523,44 € qui couvrent 80% du montant du chapitre 011.
- Principales dépenses d'investissement 2023 : AMO pour les projets d'aménagement et d'extension, gilets de sauvetage, horloge astronomique et la mise en place de compteurs.

Esquisse du compte administratif anticipé 2023 SPANC au 31 décembre 2023 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2023 :
budget annexe
SPANC 2023

BUDGET ANNEXE SPANC CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022	13 128,58 €				13 128,58 €	
Opérations de l'exercice	30 471,13 €	37 753,24 €			30 471,13 €	37 753,24 €
TOTAUX	43 599,71 €	37 753,24 €			43 599,71 €	37 753,24 €
Résultats de clôture	-5 846,47 €				-5 846,47 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	43 599,71 €	37 753,24 €			43 599,71 €	37 753,24 €
Résultats provisoires 2023	-5 846,47 €				-5 846,47 €	

- Les principales recettes proviennent des contrôles des installations d'assainissement non collectif auprès des usagers (172 contrôles réalisés en 2023).
- Quant aux dépenses, elles sont liées à l'exploitation du service en régie (charges de personnel avec réorganisation, frais de structure).
- **Pour 2024, proposition de revalorisation des tarifs de 2016 :**
 - Contrôle de bon fonctionnement des installations de 120 € à 135 €
 - Contrôle de bon fonctionnement des installations en cas de vente de 120 € à 150 €
 - Instruction administratives des demandes de mises en place d'un ANC pour PC, CU et réhabilitation de 110 € à 120 €
 - Contrôle de conformité (PC, réhabilitation) de 130 € à 145 €

Esquisse du compte administratif anticipé 2023 ateliers relais au 31 décembre 2023 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2023 :
budget annexe
ateliers relais
2023

BUDGET ANNEXE Ateliers relais CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022				25 956,21 €		25 956,21 €
Opérations de l'exercice	56 507,43 €	56 507,43 €	38 221,84 €	46 239,23 €	94 729,27 €	102 746,66 €
TOTAUX	56 507,43 €	56 507,43 €	38 221,84 €	72 195,44 €	94 729,27 €	128 702,87 €
Résultats de clôture		0,00 €		33 973,60 €		33 973,60 €
Restes à réaliser						0,00 €
TOTAUX CUMULES	56 507,43 €	56 507,43 €	38 221,84 €	72 195,44 €	94 729,27 €	128 702,87 €
Résultats provisoires 2023		0,00 €		33 973,60 €		33 973,60 €

- Les flux financiers concernent le remboursement de l'emprunt, les taxes foncières, les amortissements, les loyers des baux commerciaux et les charges, la subvention d'équilibre.
- Au 31 décembre 2023, 3 ateliers sur 4 sont loués. Le 4^{ème} le sera au 1^{er} mars 2024. Pas de contentieux en cours.

Esquisse du compte administratif anticipé 2023 mutualisation au 31 décembre 2023 (compte administratif en cours de vérification)

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2023 :
budget annexe
mutualisation
2023

BUDGET ANNEXE Mutualisation CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022				4 712,60 €		4 712,60 €
Opérations de l'exercice	273 701,06 €	273 701,06 €	121,33 €	7 620,65 €	273 822,39 €	281 321,71 €
TOTAUX	273 701,06 €	273 701,06 €	121,33 €	12 333,25 €	273 822,39 €	286 034,31 €
Résultats de clôture				12 211,92 €	12 211,92 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	273 701,06 €	273 701,06 €	121,33 €	12 333,25 €	273 822,39 €	286 034,31 €
Résultats provisoires 2023				12 211,92 €		12 211,92 €

- Cinquième année de fonctionnement du budget annexe «Mutualisation» sur lequel sont retranscrites les différentes actions déployées par les dispositifs de mutualisation en vigueur sur 2023 relatives aux thématiques « urbanisme », « conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie », « assistance technique », « sécurité et prévention de jour » et « commande publique et affaires juridiques » au sein du bloc local de la Communauté de communes du Pont du Gard.
- En 2023, création du service commun conseiller de prévention mutualisé

Evolution des dépenses d'investissements 2023 budget principal et budgets annexes

- 72 % des dépenses d'investissement ont été réalisées/engagées par rapport au budget prévisionnel

Date	31/12/2022	31/12/2023
Taux de réalisation et montant	70,37 % 1 165 192,41 €	71,53% 1 843 620,99 €

Les orientations budgétaires 2024

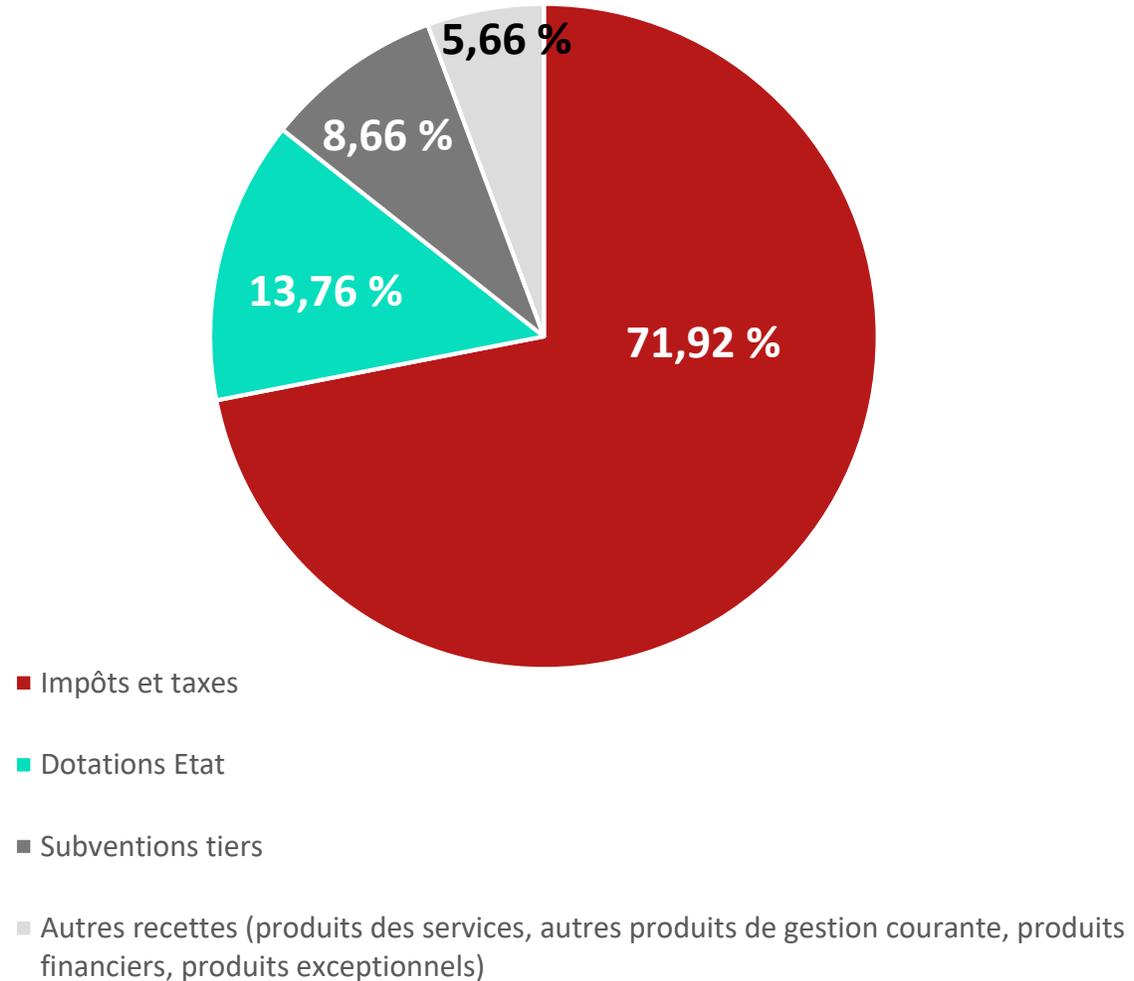
D'où vient l'argent ? (hors reports positifs, recettes réelles, données 2023 issues du compte administratif provisoire 2023)

Les
orientations
budgétaires
2024 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2023

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Montant	%										
Impôts et taxes	13 160 673,87 €	79,19%	13 483 414,61 €	66,52%	13 365 495,75 €	68,07%	12 982 751,39 €	66,01%	13 746 580,89 €	67,49%	14 553 174,00 €	71,92%
Dotations Etat	2 255 026,95 €	13,57%	4 102 523,53 €	20,24%	3 539 763,47 €	18,03%	3 857 184,07 €	19,61%	3 325 229,02 €	16,33%	2 783 587,92 €	13,76%
Subventions tiers	84 863,37 €	0,51%	1 599 228,56 €	7,89%	1 905 410,10 €	9,70%	1 788 750,96 €	9,09%	2 069 022,61 €	10,16%	1 752 244,69 €	8,66%
Autres recettes	1 118 640,06 €	6,73%	1 085 826,62 €	5,36%	823 642,04 €	4,19%	1 038 962,62 €	5,28%	1 226 153,80 €	6,02%	1 145 251,47 €	5,66%
Montant total	16 619 204,25 €	100,00%	20 270 993,32 €	100,00%	19 634 311,36 €	100,00%	19 667 649,04 €	100,00%	20 366 986,32 €	100,00%	20 234 258,08 €	100,00%

Répartition 2023 : d'où vient l'argent ? (hors reports positifs, recettes réelles, données 2023 issues du compte administratif provisoire 2023)

Les orientations budgétaires 2024 : éléments rétrospectifs du budget principal 2023



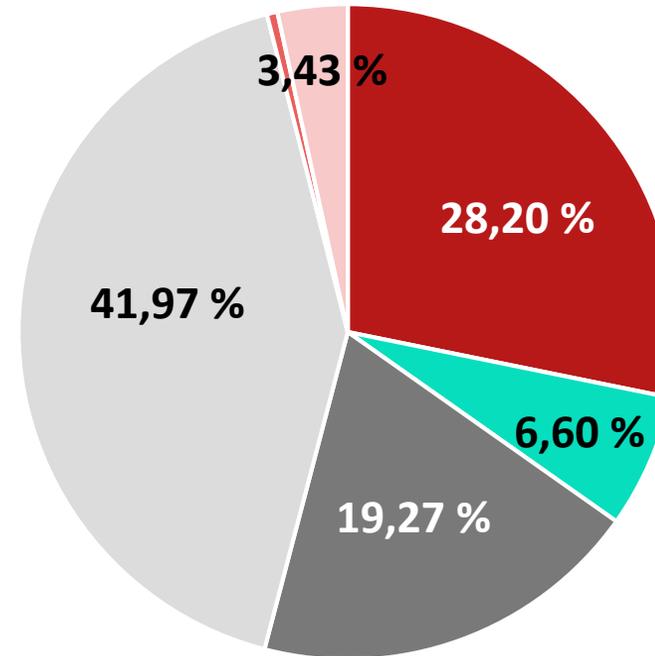
Les orientations budgétaires 2024 : éléments rétrospectifs du budget principal 2023

Où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2023 issues du compte administratif provisoire 2023)

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Montant	%										
Dépenses de personnel	4 914 239,99 €	24,98%	5 244 236,71 €	27,81%	5 361 536,28 €	29,06%	5 543 990,51 €	29,77%	5 834 320,89 €	29,50%	6 203 672,39 €	28,20%
Charges à caractère général	1 040 960,40 €	5,29%	1 124 891,36 €	5,97%	942 665,61 €	5,11%	901 243,53 €	4,84%	1 104 366,27 €	5,58%	1 451 004,97 €	6,60%
Divers	3 680 436,40 €	18,71%	3 595 994,36 €	19,07%	3 567 157,00 €	19,34%	3 649 088,12 €	19,59%	4 014 247,37 €	20,30%	4 238 871,86 €	19,27%
Atténuations de produits	8 347 718,96 €	42,43%	8 212 160,95 €	43,55%	8 114 069,17 €	43,98%	8 148 049,86 €	43,75%	8 157 220,92 €	41,25%	9 231 558,57 €	41,97%
Annuités dette	150 275,50 €	0,76%	149 068,97 €	0,79%	136 463,74 €	0,74%	128 499,61 €	0,69%	127 311,74 €	0,64%	114 659,88 €	0,52%
Dépenses d'équipement	1 466 325,73 €	7,45%	381 336,23 €	2,02%	184 409,14 €	1,00%	176 603,81 €	0,95%	531 193,33 €	2,69%	755 402,86 €	3,43%
Subventions d'investissement	73 399,52 €	0,37%	149 143,47 €	0,79%	141 676,50 €	0,77%	76 000,00 €	0,41%	5 707,50 €	0,03%	- €	0,00%
Montant total	19 673 356,50 €	100,00%	18 856 832,05 €	100,00%	18 447 977,44 €	100,00%	18 623 475,44 €	100,00%	19 774 368,02 €	100,00%	21 995 170,53 €	100,00%

Répartition 2023 : où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2023 issues du compte administratif provisoire 2023)

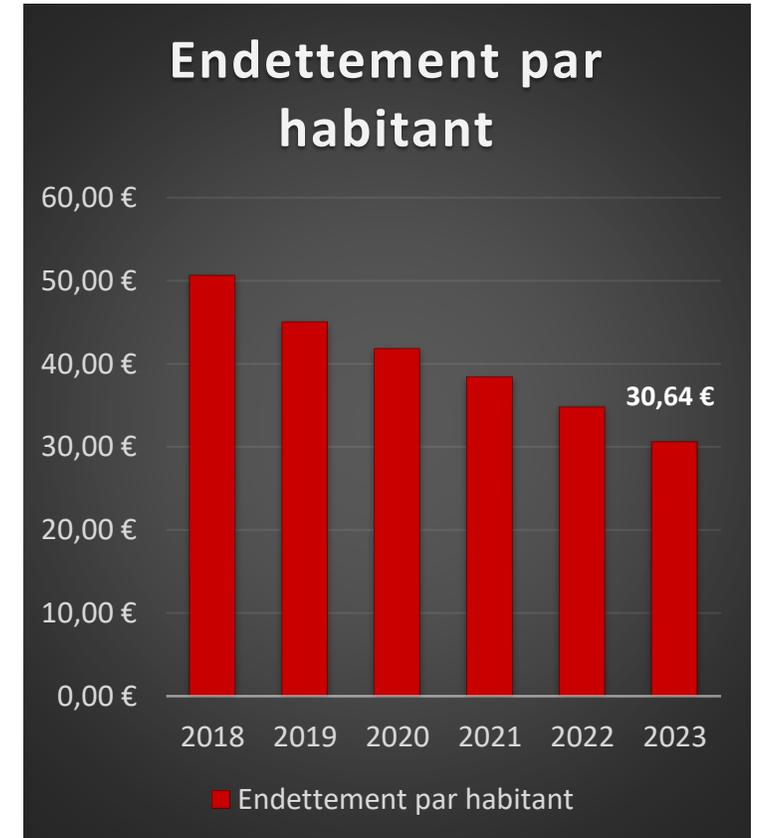
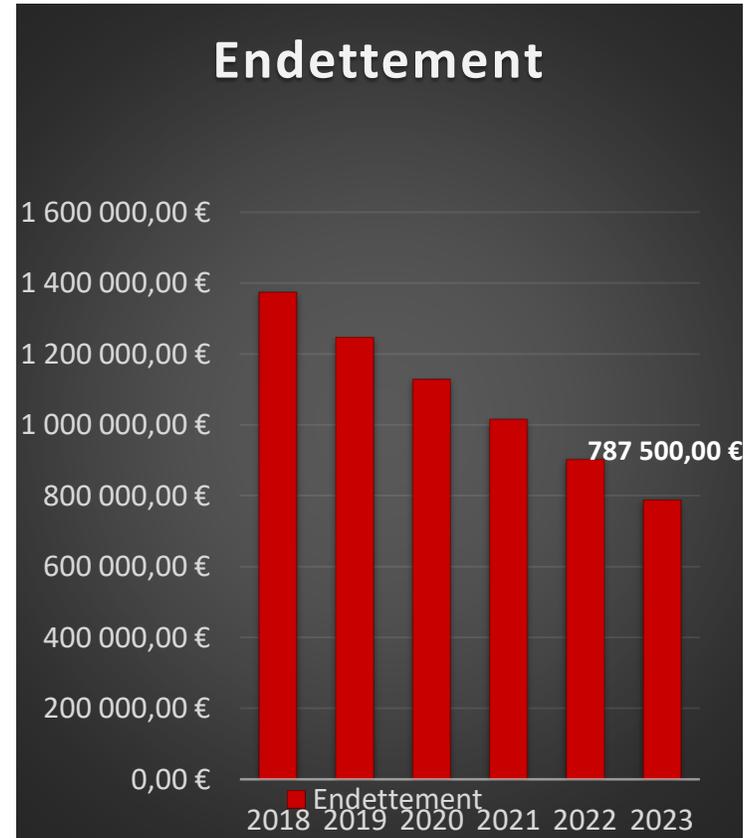
Les orientations budgétaires 2024 : éléments rétrospectifs du budget principal 2023



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Divers (autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles, dotations aux provisions)
- Atténuations de produits (FNGIR, attributions de compensation, FPIC, divers)
- Annuités dette
- Dépenses d'équipement
- Subventions d'investissement

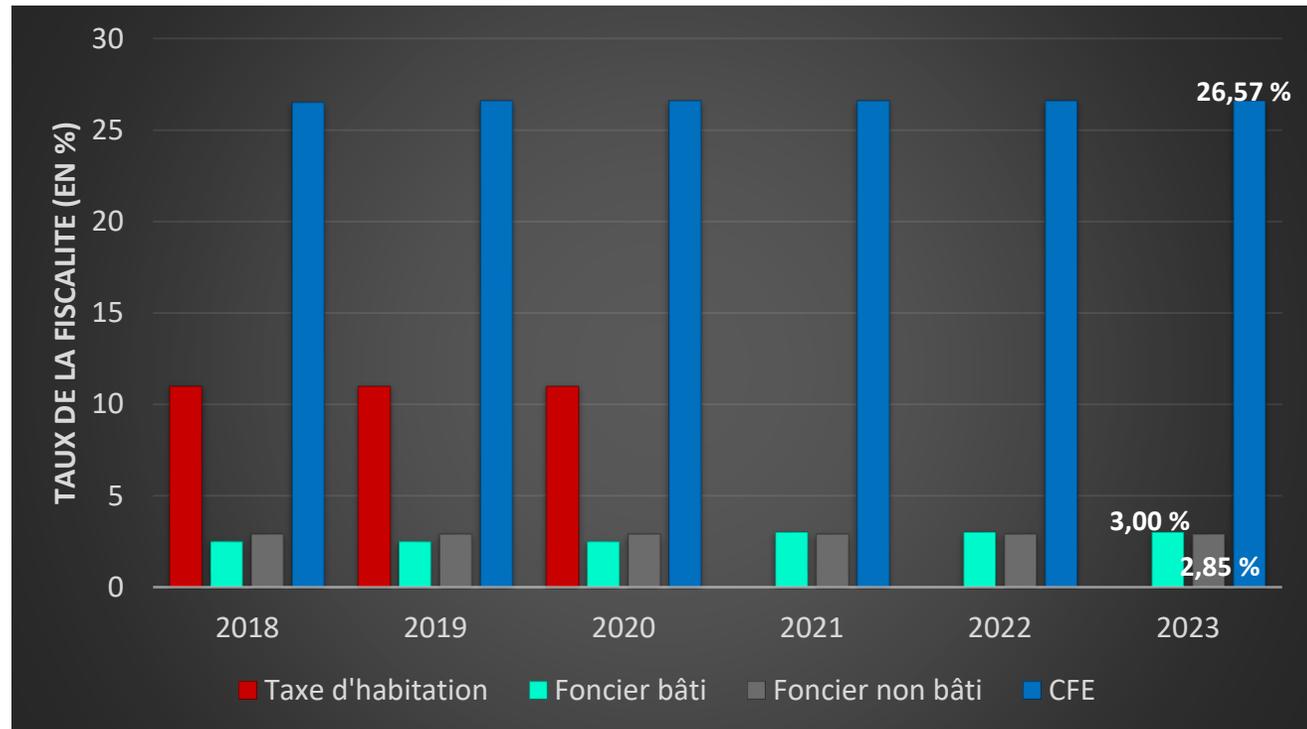
Les
orientations
budgétaires
2024 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2023

Evolution de l'endettement de 2018 à 2023



Les
orientations
budgétaires
2024 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2023

Evolution des taux de fiscalité de 2018 à 2023 Stabilité des taux pour 2024



Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 de la Communauté de communes du Pont du Gard

Méthodologie

- Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, des concertations budgétaires ont été planifiées. Elles ont eu lieu en décembre 2023 durant lesquelles Olivier SAUZET, Vice-Président en charge des Finances, Florian SCANDELLA, DGS, Emilie GAONA, en charge de la coordination des budgets ont rencontré les responsables de pôle et les gestionnaires de crédits. L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires.
- Un groupe de travail Finances a eu lieu le 7 février 2024 et le 20 février 2024.
- Il a été transmis et a fait l'objet d'échanges lors de la réunion du Bureau du 26 février 2024.
- Dans un contexte budgétaire, l'action de la Communauté de communes du Pont du Gard continuera de s'inscrire dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mis en exergue et sur la crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière construite dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs de bonne et saine gestion.

La stratégie financière du mandat 2020-2026 se décline selon les points suivants :

- Contenir, voire diminuer les charges de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute suffisant ;
- Dégager des recettes de fonctionnement permettant d'assurer la continuité des actions menées par la Communauté de communes du Pont du Gard ;
- Engager les investissements tout en trouvant les bons financements ;
- Maintenir un délai de désendettement inférieur à 6 ans sur le seul budget principal ;
- Le budget 2024 qui sera voté en avril 2024 suivra et s'inspirera des préconisations émises par « la Charte de gouvernance destinée au renforcement des marges de manœuvre de la Communauté de communes du Pont du Gard ».

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : budget principal

➤ Fiscalité 2024 :

- Maintien des taux d'imposition pour le foncier bâti (3%) et le foncier non bâti (2,85%) et la TH (10,98%) ;
- Taxe GEMAPI 2024 : la cotisation pour l'EPTB des Gardons sera de 394 907 € (déduction faite des 32 176 € qui correspondent à la part de Castillon du Gard) ;
- Pour rappel, en 2022 celle-ci avait connu une forte augmentation due à la réactualisation des prévisions de dépenses et de recettes (dissolution SMD, retrait Département, travaux à mettre en œuvre, répondre aux enjeux...) et à un ajustement des équilibres entre collectivités. La cotisation était passée en 2022 de 10,60 € par habitant à 18,23 €, soit une cotisation de 427 083 € dont 400 510 € de GEMAPI contre 269 462,84 € de GEMAPI en 2021 ;
- Maintien du coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) à 1,20 % (plafond) par délibération de septembre 2023 ;
- Contribution foncière sur les entreprises (CFE) : en attente de l'état 1259 transmis par la DDFIP ;
- Une proposition de revalorisation des tarifs SPANC est prévue (Non augmentés depuis 2016).

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : budget principal

- **Développement de l'économie et de l'emploi** : poursuite notamment des démarches liées au « parcours de l'immobilier d'entreprise » dont les objectifs restent :
 - L'accompagnement des start up et des PME pour leur développement sur le territoire ;
 - Inscription dans la démarche « Territoires d'Industrie » du ministère de l'économie pour laquelle nous avons été labellisés à l'instar du Gard Rhodanien ;
 - Le développement de France Services au sein de la Maison de Services au Public avec la présence de conseillers numériques et l'accueil d'un espace de Coworking ;
 - La mobilisation de foncier sur les Zones d'activités du territoire en vue de favoriser l'installation de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales reste d'actualité ainsi que les travaux de viabilisation de voirie de certaines zones d'activités ;
 - Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale sont des thématiques de travail centrales. Elles doivent positionner le territoire comme un leader de ces filières économiques d'avenir et porteuses d'emplois ;
 - Il s'agit pour la Communauté de communes du Pont du Gard de prendre part à la transition énergétique mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue règlementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements... La démarche Economie Industrielle Territoriale permettra notamment d'instaurer un dialogue constructif et une négociation entre les parties prenantes.
- **Les moyens humains 2024** :
 - La maîtrise de l'évolution du budget « ressources humaines » constitue un enjeu important dans la préparation budgétaire. En effet, la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite mener une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité des services rendus aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.
 - Dès lors, les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 600 000,00 € (chapitre 012) en 2024 qui sont pondérées par des recettes (mise à disposition etc) d'un montant estimé à 380 000,00 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : budgets annexes

➤ Budget annexe SPANC :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pont du Gard a pour mission le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif conformément à la loi sur l'eau de 2006. Dans ce cadre, l'ensemble des installations fait l'objet d'une vérification périodique obligatoire de bon fonctionnement et de bonne exécution des ouvrages tous les 8 ans. Ce service fonctionne en régie. 318 contrôles ont été réalisés en 2022 et 210 en 2023 et 100 de prévus en 2024.

• Pour 2024, proposition de revalorisation des tarifs de 2016 :

- Contrôle de bon fonctionnement des installations de 120€ à 135 €
- Contrôle de bon fonctionnement des installations en cas de vente de 120€ à 150 €
- Instruction administratives des demandes de mises en place d'un ANC pour PC, CU et réhabilitation de 110 € à 120 €
- Contrôle de conformité (PC, réhabilitation) de 130 € à 145 €

➤ Budget annexe Mutualisation :

La Communauté de communes du Pont du Gard s'attache à satisfaire au mieux les besoins exprimés par ses communes membres conduisant ainsi à bâtir sa propre construction de mutualisation sur mesure tout en combinant divers régimes juridiques, gage d'une adaptation aux projets du bloc local.

Ces dispositions sont rendus possibles par l'usage de convention de prestations de services qui sont exclues des règles de la commande publique et relèvent de services non économiques d'intérêt général ou de missions d'intérêt général public. Ainsi, le budget annexe, tout en satisfaisant les conditions fixées par les textes et jurisprudences en matière de coopération entre personnes publiques, regroupe :

- Le service commun « ADS » ;
- Le service commun « Conseil, Maintenance des systèmes informatiques et de téléphonie » ;
- Le service commun « commande publique et affaires juridiques » ;
- Les prestations de service existantes et à venir ;
- Les différents dispositifs, opportunités et missions de mutualisation – Et assure une visibilité cohérente des missions publiques « mutualisées » au sein du territoire notamment pour celles où des flux financiers entre EPCI/Communes existent.

En 2023, un service commun de conseiller de prévention mutualisé a été créé, il sera mis en service courant 2024 avec l'arrivée d'un agent.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : budgets annexes

➤ Budget annexe OM :

Le budget annexe « Ordures Ménagères » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes tout en recherchant l'optimisation du service et l'harmonisation du taux. Taux 2024 : SMICTOM : 14,33 % - SICTOMU : 13,10 % - CCPG : 15,40 %.

Des travaux de sécurisation et de modernisation des déchèteries ont été engagés sur 2023 et seront poursuivis sur 2024 avec la mise en place de barrières et de cartes magnétiques.

➤ Budget annexe Ateliers Relais :

Le budget annexe « Ateliers Relais » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes (loyers...) de cette opération.

➤ Budget annexe Halte Fluviale :

Le budget annexe « Halte Fluviale » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes 2024. Il sera poursuivi la gestion du relais fluvial « Les Estères » en régie et la promotion des activités.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : évolution prévisionnelles des dépenses et des recettes 2024

➤ Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2024 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre) :

- Dans le cadre de la clause de revoyure, une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue sur 2024 avec une accentuation de la mutualisation, une optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements.
- La mise en œuvre du projet de territoire continue à s'opérer en 2024 notamment en termes de mobilités (étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre des PEM, amélioration des aires de covoiturage, acquisition de VAE, expérimentation de jalonnement, étude mobilité douce Remoulins/Pouzilhac...), d'actions du PCAET (Guichet unique, cadastre solaire...), de la CTG, de la fin de l'étude pré-opérationnelle OPAH, et de l'actualisation de l'étude pour la prise de compétence enfance jeunesse.
- En termes de développement économique : Continuité des études pour l'extension de la ZI de Domazan et la création de ZA sur Meynes et Montfrin...
- Un versement de 125 000 € est prévu au PETR Uzège Pont du Gard dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau brute.
- Dans le cadre des groupes de travail, il sera proposé un maintien de la fiscalité en 2024 ainsi que sur la taxe GEMAPI, la TEOM et la TS pour 2024.
- Une évolution des tarifs SPANC sera proposée.
- Les attributions de compensation 2024 resteront identiques à 2023.
- Le FPIC 2020, 2021, 2022 et 2023 a été reversé aux communes. Pour 2024, en fonction de l'évolution du FPIC suite au départ de Castillon du Gard une réflexion sera engagée. Pour 2023, la CCPG a pris à sa charge la contribution des communes.
- Une évolution des tarifs des services publics a été engagée et sera poursuivie si un ajustement du prix au service rendu est nécessaire.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : évolution prévisionnelles des dépenses et des recettes 2024

➤ Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2024 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre) :

Conséquences suite au départ de Castillon du Gard de la CCPG :

- Une perte de fiscalité annuelle de 150 000 €.
- Un risque de perte d'éligibilité du FPIC pour les communes et l'intercommunalité avec un effet amortisseur sur 5 ans (113 000 € pour la CCPG et 460 000 € annuel pour les communes).
- Une diminution de la cotisation à l'EPTB des Gardons (GEMAPI) de 32 176 €
- Une diminution des recettes de la taxe de séjour (TS) estimée à 35 000 €
- Une baisse des recettes de TEOM qui sera compensée par une diminution de la contribution au SICTOMU
- Une baisse de la cotisation par habitant au PETR
- Une baisse éventuelle de la contribution à la SPL OT suite à la baisse de la TS
- Un impact sur la trésorerie intercommunale qui devrait se situer après accord des deux parties entre 0 € et 911 000 € suivant les différentes hypothèses envisagées. Castillon du Gard ne possédant sur son territoire aucun patrimoine intercommunal

Cette liste n'étant pas exhaustive car le législateur n'a pas défini un cadre de loi bien précis et il faudra l'accord de la commune et de la CCPG par voie délibérative pour trouver un accord financier.

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Les tendances
et hypothèses
budgétaires
des différents
budgets 2024 :
principales
dépenses

- Etude OPAH : 65 000 €
- Mise à jour de l'étude compétence enfance jeunesse : 41 000 €
- Transport dédié à un public spécifique (ex taxi solidaire) : 48 000 €
- Navette de rabattement : 52 000 €
- Animations ateliers VAE : 15 000 €
- Elaboration d'un PICS : 40 000 €
- Dispositif de l'aisance aquatique : 40 000 €
- Guichet unique Rénov'Occitanie : 10 000 €
- Culture et sport : 110 000 €
- Navette bibliothèque et animation du réseau : 14 000 €
- Atlas de la biodiversité : 6 000 €
- Bus de la mer : 30 000 €
- Animation du PAT : 25 000 €
- Petite enfance : RPE, soutien à la parentalité et LAEP : 37 000 €
- Forum de l'emploi et carrefour de l'emploi et de l'orientation : 10 000 €
- Actions CISPDP : 12 000 €
- Elaboration d'un cadastre solaire : 20 000 €
- Animation du coworking : 17 000 €
- Location et nettoyage des toilettes Berges du Gardon : 35 000 €
- Réédition du cartoguide : 35 000 €
- Etude pour la prise de compétence eau et assainissement : 120 000 €
- Participation au PETR pour l'étude sur la ressource en eau brute : 125 000 €
- Contrat d'objectifs CTV : 50 000 €
- Animations PCAET : 15 000 €
- Charte paysagère : 5 000 €
- Espace collaboratif OFFICE 365 : 30 000 €
- Etude agriculture diversification BNI AERMC et CA 30 : 40 000 €
- PS JEUNES et participation travaux du local : 30 000 €
- Partenariat Les Vignes Toquées : 5 000 €

• **TOTAL : 1 082 000 €**

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

➤ **Projet de requalification-densification et d'extension de la ZI de DOMAZAN :**

- Dans le cadre de sa compétence actions de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification-densification et l'extension de la ZI de Domazan.
- L'extension porte sur environ 9 ha (création de 22 lots d'une moyenne de 2 962 m²) et la densification sur 2 dents creuses pour 3 ha.
- L'étude a permis d'élaborer un bilan prévisionnel pour la période 2022-2029 : un investissement prévisionnel de 8 882 371 € HT pour des recettes estimées à 7 040 696 € HT. Les solutions de financement sont à l'étude.
- Les résultats de l'étude environnementale faune-flore réalisée en 2022 permet de poursuivre les études et notamment en lançant en étude d'impact et de travailler sur l'acquisition foncière pour la STEP.

➤ **Projet d'études de ZA sur MEYNES et MONTFRIN :**

Les résultats des études environnementale faune-flore réalisée en 2022 nous permette de poursuivre les études et notamment de lancer des études au cas par cas.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

➤ Réalisation de 2 PEM de Remoulins et Aramon :

- Par délibération de décembre 2021, la Communauté de communes a approuvé le portage des 2 pôles d'échanges multimodaux en tant que maître d'ouvrage. En 2022, une consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage a été attribuée à la SARL DYN'AMO CONSEILS. Une consultation pour l'étude de faisabilité des 2 PEM a été attribuée début février 2023 en concertation avec les 2 communes. La mission de maîtrise d'œuvre (MOE) sera lancée au cours du deuxième semestre 2023 ;
- Au 1^{er} semestre 2024, la faisabilité des 2 PEM et l'avancement du dossier jusqu'en phase esquisse sera réalisé ;
- L'AMO va produire le dossier de consultation de la MOE, sera chargé du pilotage et des échanges avec la SNCF, le suivi et le pilotage du cadre partenarial convenu ;
- Les dossiers seront portés en étroite collaboration avec les projets urbains des 2 communes. Les travaux vont se dérouler jusqu'en décembre 2025, date de circulation des trains. Le montant des travaux est estimé à 1 500 000 euros HT par PEM soit un total de 3 000 000 euros HT.
- Une réflexion sur la participation des communes a déjà été abordée et elle devra se finaliser en 2024 pour acter la hauteur de la participation de chaque commune sera lancée en 2024 afin de déterminer à quelle hauteur les communes d'Aramon et de Remoulins et la CCPG contribueront dans le plan de financement pour la réalisation des 2 projets. La Région interviendra à hauteur de 50%.

Les tendances
et hypothèses
budgétaires
des différents
budgets 2024 :
principales
dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2024 2 362 400 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Etudes sur l'extension de la ZI de DOMAZAN : 230 000 € et RAR 71 000 €
- + travaux aménagement voirie : 35 000 €
- Etudes foncier-environnementale à MEYNES : 31 000 € et RAR 5 500 €
- Etudes foncier-environnementale à MONTFRIN : 41 000 € et RAR 16 000 €
- Etudes sur d'autres zones potentiellement aménageables : 20 000 €

Total : 449 500 €

TOURISME

- Sentiers Locaux de Randonnée : **26 000 €**

MOBILITES :

- Etudes pour la réalisation de 2 PEM ferroviaires Aramon et Remoulins (Etude de faisabilité, AMO et maîtrise d'œuvre) : 120 000 € et RAR 40 000 €
- Amélioration des aires de co-voiturages : 40 000 €
- Acquisition de Vélo à Assistance Electrique : 13 200 € et RAR 45 500 €
- Acquisition de box à vélos : 5 000 € et RAR 45 600 €
- Expérimentation jalonnement : 36 600 €
- Etude mobilité douce Remoulins/Pouzilhac : 100 000 €

Total : 445 900 €

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : principales dépenses

AGRICULTURE

- Etude cuisine centrale : 30 000 €

PETITE ENFANCE-CTG

- Travaux et mobilier : 360 000 € et RAR 112 000 € **soit 472 000 €**

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- Etude CSU vidéo protection : 30 000 €
- Acquisition radar et équipements PIC : 30 000 €

TOTAL : 60 000 €

MATERIEL SERVICES TECHNIQUES

- Barnums : 10 000 €
- Remorque avec 65 barrières de ville : 10 000 €
- 10 petites estrades pour 160 places au total : 12 000 €
- 15 radars pédagogiques : 27 000 €
- 15 défibrillateurs : 33 000 €
- 15 panneaux silhouette d'un enfant pour faire ralentir les voitures : 3 500 €

TOTAL : 95 500 €

VEHICULE ELECTRIQUE DE SERVICE : 30 000 €

COMMUNICATION

- Fin de l'installation des panneaux à messages variables : 89 000 € et RAR 121 000 €
- Signalétique entrée de territoire : 7 000 €
- Bornes d'affichage réglementaire (1 par commune) : 150 000 €

TOTAL : 367 000 €

RELAIS EMPLOI :

- Aménagement des bureaux : 3 500 €
- Sécurisation de l'entrée : 4 000 €

TOTAL : 7 500 €

AUTRES :

- Terrain à côté du siège : 300 000 €
- Travaux liés à l'autoconsommation : 64 000 €
- Renouvellement/amélioration du parc lumineux : 15 000 €

TOTAL : 379 000 €

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2024 : principales dépenses

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2024

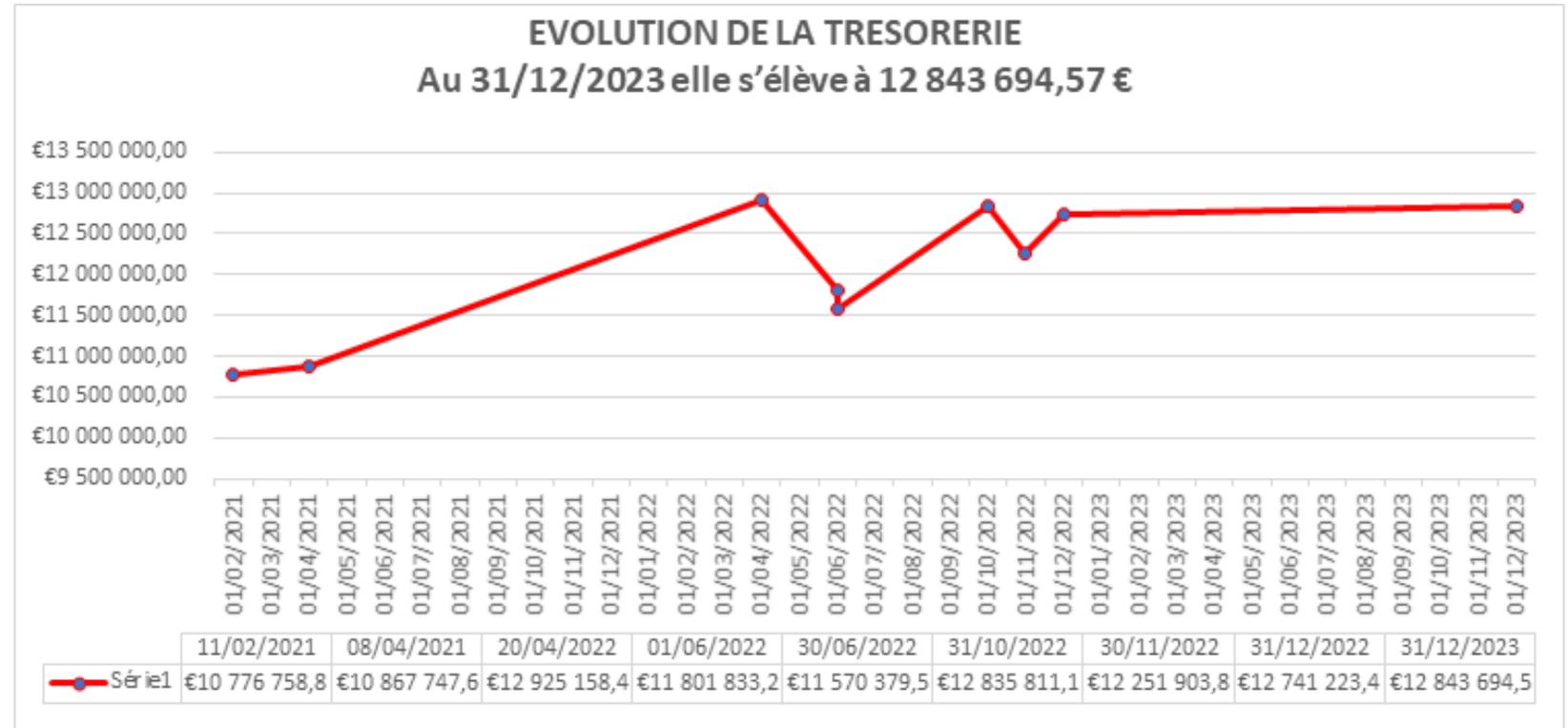
- Acquisition de containers et de couvercles : **5 500 €**

 - DECHETTERIE COMPS :
 - Acquisition logiciel et formation contrôle d'accès :
 - Mise en place de portiques et contrôles d'accès :
 - Remplacement des 2 barrières de sécurité :
 - Pont à bascule : 5 000 €
 - Installation d'une caméra supplémentaire : **1 800 €**
- 51 000 €**
-
- DECHETTERIE MEYNES :
 - Mise en place de portiques et contrôles d'accès : **40 000 €**

Annexes

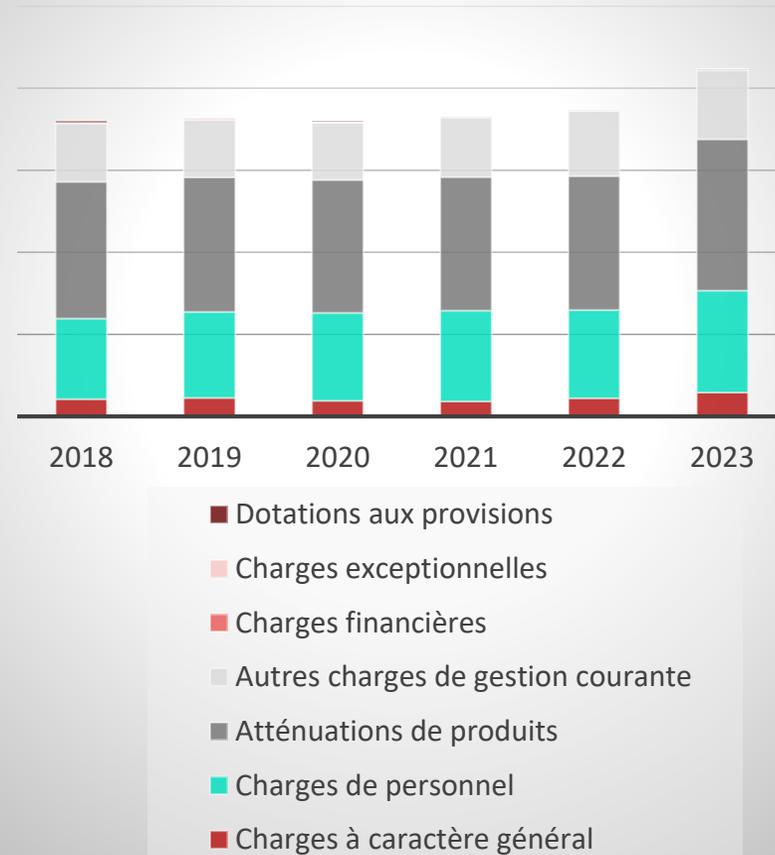
Rapport d'orientation budgétaire 2024

Evolution du montant de la trésorerie



Section de fonctionnement du budget principal

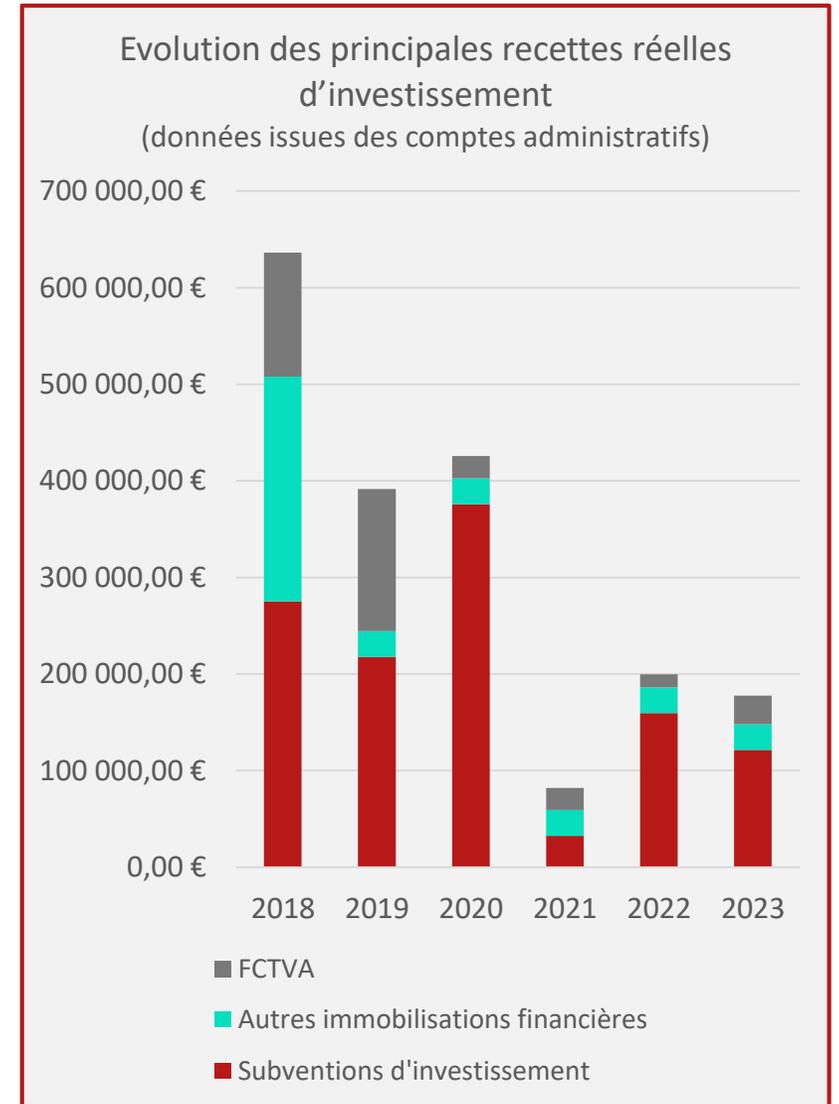
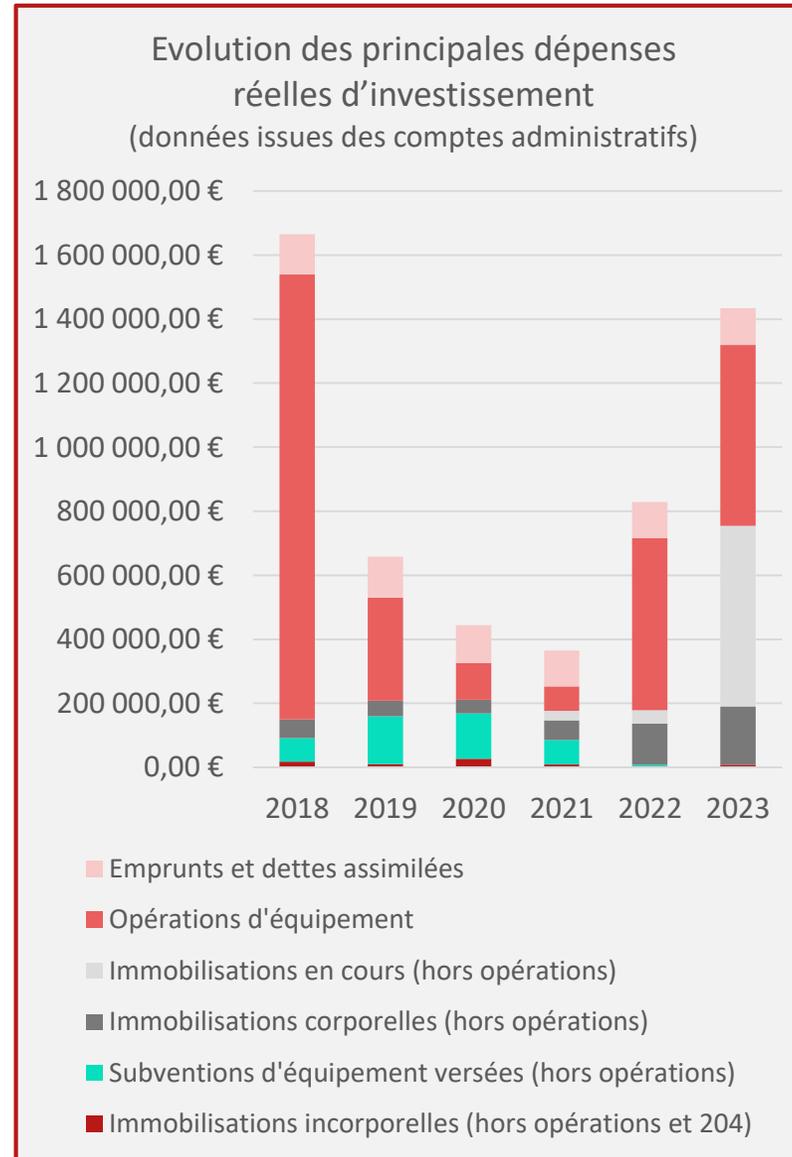
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
(données issues des comptes administratifs)



Evolution des recettes réelles de fonctionnement
(données issues des comptes administratifs)



Section d'investissement du budget principal



Masse salariale : évolution des effectifs

- Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au **31 décembre 2023**, les effectifs de l'intercommunalité sont de **173 agents** dont **118 agents titulaires ou stagiaires** de la fonction publique territoriale (117 en 2022, 112 en 2021, 150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016), **55 agents non titulaires** (contrat à durée indéterminée de droit public, contrat à durée déterminée et apprentis), (58 en 2022, 50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016).
- Le nombre d'agents titulaires s'élève à 118 (117 en 2022, 112 en 2021, 116 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016) représentant 115,05 (114,14 en 2022, 109,08 en 2021, 113,08, 114,08 en 2019, 112,31 en 2018, 111,02 en 2017 et 106,34 en 2016) équivalent temps plein alors que les 55 (58 en 2022, 50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016) agents non titulaires correspondent à 48,53 (50,72 en 2022, 46,77 en 2021, 31,85 en 2020, 31,35 en 2019, 18 en 2018, 22,54 en 2017 et 26,62 en 2016) équivalent temps plein.

EFFECTIFS au 31 décembre 2023				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
TITULAIRES	118	109	6,05	115,05
Agents titulaires	100	93	4,65	97,65
Agents stagiaires	9	7	1,4	8,4
Agents en disponibilité	8	8		
Agent en congé parental	1	1		
NON TITULAIRES	55	41	13,53	48,53
Contrat de droit public	50	30	13,53	43,53
Contrats de droit privé	5	5		5
TOTAL au 31 décembre 2023	173	150	19,53	163,58
TOTAL 2022	175	146	18,85	164,85
TOTAL 2021	162	144	11,14	156,14
TOTAL 2020	150	135	9,93	144,93
TOTAL 2019	152	135	10,43	145,43
TOTAL 2018	133	125	5,31	130,31
TOTAL 2017	137	126	7,56	133,56
TOTAL 2016	136	126	6,96	132,96

Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2023 (1)

En 2023, la ventilation des effectifs, en activité (hors agents en disponibilité et congés parental), se traduit par :

- 19 agents au Pôle Direction / Services Administratifs/ Attractivité du territoire ;
- 26 agents au Pôle Service Technique ;
- 9 agents au Pôle Police Intercommunale-ASVP ;
- 110 agents au Pôle Services à la Population,

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	12	9	6	1	28
Technique	44	16	36	2	98
Sociale	7		2		9
Médico-sociale	14		8		22
Police Municipale	1	6			7
TOTAL	78	31	52	3	164

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et des contractuels, les filières techniques et administratives totalisent 126 (126 en 2022, 114 en 2021, 107 en 2020, 108 en 2019, 96 en 2018, 98 en 2017 et 95 en 2016) agents sur 164 (164 en 2022, 151 en 2021, 141 en 2020, 144 en 2019, 130 en 2018, 132 en 2017 et 136 en 2016).

Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2023 (2)

S'agissant des non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière ci-dessous :

Agents non titulaires non permanents	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Personnel en contrats de droit public	50	57	47	32	31	15	18	18
Contrat à durée déterminée pour remplacement	28	32	23	10	8	4	5	6
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	6	9	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	16	16	18	19	19	7	8	8
Personne en contrats de droit privé	5	5	3	2	3	3	5	9
CAE-CUI								2
Contrat d'Avenir							2	3
Apprentissage	5	5	3	2	3	3	3	4

Effectifs au 31/12/2023	Montant total des rémunérations annuelles brutes (€ brut)	Dont primes et indemnités heures supplémentaires incluses (€ brut)	% primes et indemnités dans la rémunération totale	Dont NBI (€ brut)	Dont SFT	Dont Mutuelle Santé	Dont Prévoyance	Charges patronales	TOTAL
Titulaires, Stagiaires CNRACL IRCANTEC	3 086 103,63 €	619 613,23 €	20,08%	27 220,97 €	38 233,82 €	3 184,00 €	4 239,27 €	1 193 979,68 €	4 280 083,31 €
Non titulaires (contrat de droit public, contrat de droit privé)	1 165 836,77 €	119 659,52 €	10,26%		18 461,42 €	453,74 €	392,00 €	455 118,26 €	1 620 955,03 €
TOTAL 2023	4 251 940,40 €	739 272,75 €	17,39%	27 220,97 €	56 695,24 €	3 637,74 €	4 631,27 €	1 649 097,94 €	5 901 038,34 €

Comprenant les **titres-restaurant 2023** distribués à hauteur de **170 884€ soit 24 412 tickets**.

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2023 (1)

Caractéristiques de la masse salariale en 2023 :

La prévision budgétaire était de **6 400 000 €**. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le budget principal 2023 s'élèvent à : **6 207 344,49€**.

Elles correspondent à :

- Rémunérations des personnels à hauteur de 4 193 545,69 € ;
- Rémunérations des apprentis à hauteur de 58 394,71€ ;
- Gratification des stagiaires à hauteur de 3 408,30 € ;
- Remboursements des salaires des agents mis à disposition par les communes (service mobilipass) : 473,82€ ;
- Cotisations sociales URSSAF pour 723 789,62 € ;
- Cotisations aux caisses de retraite pour 801 213,24 € ;
- Cotisations ASSEDIC pour 44 007,82€ ;
- Allocations chômage versées directement : 8 227,10 € ;
- Médecine du travail pour 12 525 € ;
- Autres charges de personnel pour 362 430,97 € :
 - Comprenant Assurance statutaire à hauteur de 135 795,08 € ;
 - Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales pour 30 881,89€ ;
 - 2 520€ chèques cadeaux Noël enfants du personnel et 22 350€ chèques cadeaux Noël ;
 - Titres-restaurant : 170 884€.

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2023 (2)

Caractéristiques budgétaires nettes de la masse salariale du budget principal en 2023

La masse salariale nette pour le budget principal 2023 s'élève à 5 584 237,80 € dans l'attente du montant de transfert de charges (déduction faite des remboursements de personnel par l'assurance statutaire, du supplément familial, transferts de charges de personnel sur les budgets annexes en lien avec les missions des agents ...).

2023	
Masse salariale du budget général	6 207 344,49 €
Transfert de charges sur budgets annexes	464 196,54 €
Remboursement (assurance statutaire, supplément familial...)	158 910,15 €
Masse salariale nette du budget principal	5 584 237,80 €

Masse salariale : facteurs exogènes

Facteurs exogènes indépendants de la volonté de la collectivité :

- Il est rappelé ici que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux.

A ce titre, la Collectivité a opté pour une adhésion au **Comité National d'Action Sociale** pour le Personnel des Collectivités Territoriales, association loi 1901.

C'est un outil proposant une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

La participation de la collectivité pour 2023 est de 30 881,89 € (en 2022 : 31 103,96 € ; en 2021 : 30 856 € ; en 2020 : 31 291,20 € ; en 2019 : 29 663 € ; en 2018 : 26 506,50 € ; en 2017 : 27 309,77 € ; en 2016 : 28 905,24 € ; en 2015 : 26 329,84 €) ;

- Le total des prestations versées directement aux bénéficiaires en 2023 est de **25 141,78€ et 4 307,22€** d'avantages (2022 : 24 925 € et 3 342 € d'avantages ; 2021 : 19 699 € et 2 269 € d'avantages ; en 2020 : 19 699 € et 2 269 € d'avantages ; en 2019 : 24 990 € et 3 948 € d'avantages ; en 2018 : 28 647 € et 3 428 € d'avantages ; en 2017 : 23 209 € et 1 962 € d'avantages ; en 2016 : 25 082 € ; en 2015, 22 057 euros).

Il s'agit de prêts CNAS, des abonnements à des magazines, des billetteries cinémas, spectacles, parcs..., des chèques culture, des aides pour l'accueil de loisirs, de garde de jeunes enfants, de rentrée scolaire, de séjours enfants...

- Le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 et de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023. L'impact financier lié à la revalorisation du point d'indice ces deux dernières années sur le budget 2023 est de 196 149 €.

Masse salariale : facteurs endogènes (1)

Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

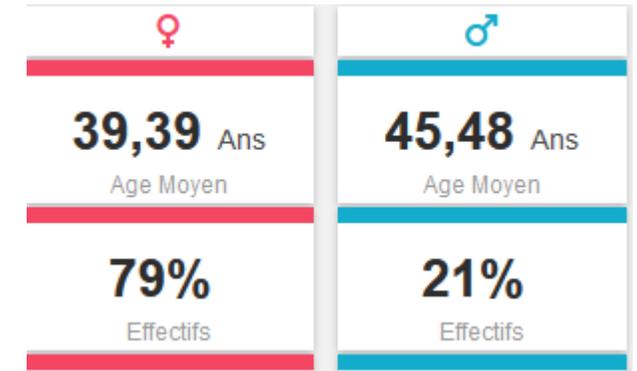
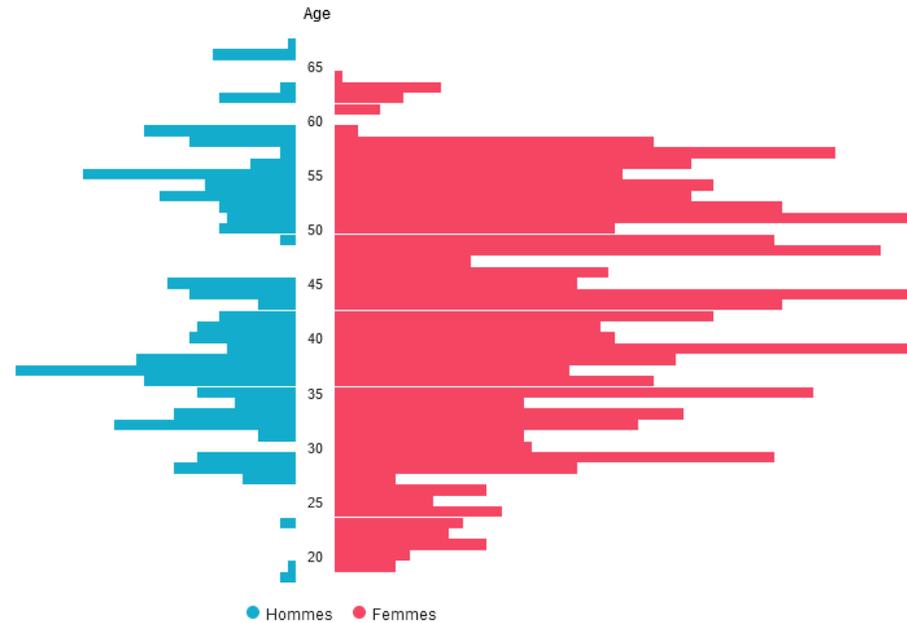
- Les structures d'accueil ont fermées, alternativement, 31 jours au total;
- Droit à mobilité mutation externe pour de un agents au service ressources humaines et un agent au service petite enfance ;
- Droit à la mobilité en interne pour quatre agents du service petite enfance et un agent dans les services administratifs ;
- Stagiairisation de six agents, deux au service petite enfance, un au service urbanisme, un au service juridique, un au service technique et un au service culture;
- Titularisation de dix agents, deux au service technique, huit au service petite enfance (dont 3 suite à une réussite à une concours) ;
- Cinq départs à la retraite, quatre au service petite enfance et un au service technique ;
- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes par le recours à l'apprentissage et à l'accueil des stagiaires ;
- Poursuite des actions de formation ;
- Organisation de la fête de Noël pour les familles des agents et de la journée de cohésion dans le cadre de la fin des dérogations aux 1607 heures annuelles ;
- Mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel, représentant un montant total de 34 062,81 €
- En 2023, la participation employeur à la mutuelle **prévoyance** à hauteur de 8 €/mois par agent au prorata du temps de travail de l'agent est de **4 631,27 €** couvrant **61 agents** (en 2022 4 350,93 € couvrant 58 agents ; en 2021 : 4 756,83 € couvrant 51 agents ; en 2020 : 4 086,04 € couvrant 46 agents ; en 2019 : 4 137,73 € couvrant 47 agents ; en 2018 : 2 017,76 € couvrant 31 agents) ;
- Participation à la **complémentaire « santé »** à hauteur de **3 637,74 €** couvrant **43 bénéficiaires** (en 2022 : 3 255,20 € couvrant 44 bénéficiaires ; en 2021 : 3 456 € couvrant 35 bénéficiaires ; en 2020 : 3 096 € couvrant 34 bénéficiaires ; en 2019 : 3 152€ couvrant 34 bénéficiaires ; en 2018 : 2 952€ couvrant 32 bénéficiaires ; en 2017 : 2 728 € couvrant 34 bénéficiaires ; en 2016 : 2 852,33 € couvrant 31 agents ; en 2015 : 2 248.00 € couvrant 26 agents) ;
- Participation à hauteur de 60 % du **titre-restaurant**, 24 412 tickets distribués à 165 bénéficiaires (en 2022 : 22926 tickets distribués à 159 bénéficiaires ; en 2021 : 19143 tickets distribués à 158 bénéficiaires ; en 2020 : 19143 tickets distribués à 148 bénéficiaires ; en 2019 : 21 792 tickets distribués à 148 bénéficiaires ; en 2018 : 19 798 tickets distribués à 138 bénéficiaires ; en 2017 : 20 741 tickets distribués à 134 bénéficiaires ; en 2016 : 22 031 tickets distribués pour 138 bénéficiaires ; en 2015 : 21 698 tickets distribués pour 150 bénéficiaires) ;

Masse salariale : facteurs endogènes (2)

- Augmentation de l'aide attribuer pour Noël aux agents de la Communauté de Communes du Pont du Gard sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, passant d'un montant de 50 € en 2022 à 150 €, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS représentant pour l'année 2022, **22 350 €** (frais de port, de présentation, de traitement compris) (en 2022 : 7 100 € en 2021 : 5 740 € ; en 2020 : 5 390 € ; en 2019 : 5 438,40€ et en 2018 : 4 828,10€) ;
- L'évolution modérée des dépenses de personnel repose notamment sur la politique de gestion des ressources humaines : la recherche de polyvalence des agents dans les Pôles, l'opportunité de remplacer ou non à chaque départ ou absence d'agent sont constamment analysés au plus près des nécessités absolues de service. Mais il n'est pas possible de tout contrôler, certaines absences doivent être remplacées (taux d'encadrement petite enfance, agents au service direct des usagers, etc.), des augmentations d'activités doivent être assumées et certaines mesures législatives ou réglementaires appliquées (taux employeurs cotisations CNRACL et IRCANTEC...) ;
- Absentéisme : Le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 9,67 % en 2023. Les absences pour maladie ordinaire représentent le principal motif d'absence pour la Communauté de Communes du Pont du Gard ;
- Temps de travail et heures supplémentaires :
 - Le temps de travail annuel est de 1 607 heures ;
 - Les heures supplémentaires et complémentaires pour l'année 2023 s'élèvent à 1 280,50 heures et 26 502,13 €. (en 2022 : 1684,75 heures pour 28 132,90€ ; en 2021 : 1907,46 heures pour 34 981,16 € ; en 2020 : 823 heures de 12 791,41 € ; en 2019 : 1 277 heures pour 20 714,69 € ; en 2017 : 805.75 heures pour 15 878.33 € ; en 2018 : 488.75 heures pour 11 069,27 € ; en 2017 : à 805.75 heures pour 15 878.33 € ; en 2016 : 599.50 heures pour 13 056 €). Elles concernent toujours le service « Police Intercommunale de Nuit », les « Agents de surveillance de la Voie Publique » et la gestion du remplacement des agents absents par l'augmentation en heures complémentaires d'agents à temps non complet notamment dans les structures de la Petite Enfance.

Masse salariale : facteurs endogènes (3)

Pyramide des âges :



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	28 ans	45 ans	67 ans
Contractuels de droit public	18 ans	40 ans	59 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	21 ans	24 ans
Autres	48 ans	49 ans	49 ans

Masse salariale : facteurs endogènes (4)

Durée effective de travail :

Personnel concerné	Nombre d'heures hebdomadaire	effectif concerné
Cadres	39h (25 jours de ARTT)	4
Agents divers services	35 h	107
Agents à temps non complet	12 h	1
	15,5 h	1
	16h	1
	17,5 h	3
	20 h	2
	21 h	2
	24 h	2
	25 h	2
	28 h	6
	31 h	1
Agents à temps partiel	33 h	1
	90 % soit 32 h	3
	80 % soit 28 h	19
	60 % soit 21 h	1
Agents à temps partiel thérapeutique	50 % soit 17,5 h	2
	50%	5
	80%	1

Masse salariale : caractéristiques prévisionnelles 2024

La politique d'avancement de grade :

- En 2024, elle est estimée à 17 000 € concernant 25 agents en catégorie C, 2 en catégorie B et 2 en catégorie A.
- En 2023, elle est estimée à 13 000 € concernant 20 agents en catégorie C, 1 en catégorie B et 1 en catégorie A.
- En 2022, elle a été estimée à 4 100 € concernant 8 agents en catégorie C et 2 en catégorie A.
- En 2021, elle a été estimée à 3 400 € concernant 11 agents en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2020, elle a été estimée à 3 400 € concernant 10 agents en catégorie C.
- En 2019, elle a été estimée à 5 100 € concernant 11 agents dont 10 en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2018, elle a été estimée à 14 000 € concernant 14 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2017, elle a été estimée à 10 668 € concernant 11 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2016, elle a été estimée à 11 000 € concernant 9 agents dont les 2/3 sont en catégorie C.

Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

- En matière de ressources humaines, la Communauté de Communes du Pont du Gard s'est fixée les orientations suivantes afin de limiter la progression de la masse salariale ;
- Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en optimisant le fonctionnement des services ;
- Poursuivre le non-recours systématique aux remplacements des agents absents ;
- Adhérer aux services du CDG30 : CNRACL et invalidité, médecine préventive, psychologie au travail et prévention des risques professionnels ;
- Continuer la dématérialisation des procédures administratives notamment pour la gestion des congés ;
- En soutien à l'insertion professionnelle des jeunes et en réponse aux besoins des services, l'accent continuera d'être mis sur le recours à l'apprentissage, à l'accueil de stagiaires et le recrutement d'un service civique ;
- Augmenter la participation à la complémentaire santé passant de 8€ à 15€ mensuel ;
- Les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 600 000 € (chapitre 012) en 2024 comprenant notamment :
 - Rémunérations des personnels, cotisations sociales 6 000 000 € (Recrutement conseiller de prévention mutualité, technicien eau et assainissement, policier municipal ...),
 - Médecine du travail 15 000 €, Assurance statutaire 150 000 € et Tickets restaurant 160 000 €,
 - Œuvres sociales, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales 35 000 €

Endettement : budget principal

- Au 31 décembre 2023, le **capital restant dû** s'élève à **787 500,00 €**.
- En 2024, l'**annuité de la dette** s'élèvera à 126 867,10 € soit 114 559,88 € en capital et 12 307,22 € en intérêts.
- Les chiffres ci-dessus tiennent compte de la partie de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est remboursée par le budget annexe ateliers relais tous les ans (pour 2023 : 29 969,42 € soit 26 667,00 € en capital et 3 302,42 € en intérêts).

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2023	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2023	Intérêts 2023
Crédit agricole (crèche Aramon)	280 000,00 €	0,00 €	15 ans	15/05/2023	4,73 %	24 559,88, €	1 161,68 €
Agence France Locale (MSAP/Ateliers relais)	1 350 000,00 €	787 500,00 €	60 trimestres	20/09/2032	1,30 %	90 000,00 €	11 145,54 €
TOTAL	1 630 000,00 €	787 500,00 €				114 559,88 €	12 307,22 €

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours dette / habitant	50,59 €	45,04 €	41,80 €	38,40 €	35,31 €

**2023 : 30,38 €
(BA compris)**

Endettement : budget principal

- Les emprunts garantis (issus des comptes administratifs 2023 provisoires)
- En vertu des dispositions des articles L.2251-1 et L.5111-4 du CGCT, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunts dans les conditions stipulées par ledit CGCT.
- Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.
- Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privée pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.
- Ainsi, la Communauté de communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à Aramon.
- Au vu de l'encours à ce jour et afin de maintenir toute indépendance en cas de changement stratégique de la part des autres acteurs, dans le cadre d'une politique globale, la Communauté de communes se réserve le droit de refuser l'octroi de garanties d'emprunt aux organismes dont la santé financière serait estimée insuffisante et/ou mettant en péril son devenir financier et budgétaire.
- En effet, en matière de logement social, l'article L. 2252-5 du CGCT prévoit qu'une commune, nonobstant ce transfert de compétence et du principe d'exclusivité, conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.
- Aucune échéance n'est versée actuellement pour ces emprunts dits « garantis ».
- Les informations relatées ci-après sont issues des données du logiciel « MONETIS » Odyssee Informatique version 4.65 B.

Endettement :
budget
principal

Etat prévisionnel des emprunts garantis Capital restant dû au 31/12/2023 (tableau prévisionnel)

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Taux	Montant Initial	Capital Restant dû au 31/12/2023	Durée	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	4,25 %	151 280,00 €	73 939,58 €	25 ans	2034
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	74 317,00 €	49 746,53 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	5 738,00 €	4 341,92 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	149 797,00 €	100 341,71 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	10 475,00 €	7 931,50 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS	Montfrin		1,70%	162 043,73 €	132 183,26 €	31 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier	Montfrin		1,70%	11 926,24 €	10 405,21 €	41 ans	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	62 524,00 €	46 645,39 €	40 ans	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	4 336,00 €	3 572,23 €	50 ans	2059
SOUS-TOTAL (A)							632 436,97 €	429 107,33 €	
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	0,00%	400 000,00 €	213 333,34 €	15 ans	2031
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		0,80%	320 267,00 €	186 170,55 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,80%	267 532,50 €	155 516,11 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,00%	416 000,00 €	221 866,67 €	15 ans	2031
SOUS-TOTAL (B)						1 403 799,50 €	776 886,67 €		
TOTAL						2 036 236,47 €	1 205 994,00 €		

Caractéristiques financières

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.
- Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :
 - De délégation de services publics ;
 - De concession d'aménagement ;
 - De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du CGCT.
- Agence France Locale
 - Par délibération en date du 9 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établie sur la base des comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).
- Coopérative CITRE
 - Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situé à Théziers (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

- Dotation de Solidarité versée en 2023 : 1 000 000 €
- Liste des fonds de concours attribués en 2023
 - Sur 2023, aucun fonds de concours n'a été attribué par le Conseil communautaire.
- Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000.00 € en 2023 (issues des comptes administratifs 2023 anticipés)

ORGANISMES	MONTANT 2024
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €
PETR Uzège Pont du Gard	125 000,00 €

- Participation de la CCPG à la SPL 30

Par délibération en date du 7 mars 2022, la collectivité a fait l'acquisition d'une action à 100 € .

Il sera proposé au conseil communautaire du 4 mars 2024, l'acquisition de 25 actions à 100€ l'action.

Endettement : budget annexe ordures ménagères

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2023	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2023	Intérêts 2023
Caisse d'Epargne (Transfert Déchetterie MEYNES)	68 866,97 €	7 025,10 €	12 ans	26/06/2024	3,86 %	6 760,63 €	532,13 €
TOTAL	68 866,97 €	7 025,10 €				6 760,63 €	532,13 €

Endettement : budget annexe ateliers relais

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2023	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2023	Intérêts 2023
Créance du budget principal	400 000,00 €	233 331,25 €	60 trimestres	20/09/2032	1,30 %	26 667,00 €	3 302,42 €
TOTAL	400 000,00 €	233 331,25 €				26 667,00 €	3 302,42 €

Etat des indemnités

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 engagement et proximité a apporté des modifications au statut de l'élu, notamment en ce qui concerne la transparence et la modulation des indemnités des élus locaux (articles 92 à 95).

Chaque année, en référence à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ni la loi, ni la doctrine ne sont prononcés à propos du formalisme. Dès lors, cette communication s'effectue, pour les montants touchés en 2023, en annexe au rapport d'orientation budgétaire 2024.

Titre	Prénom/NOM	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités de fonctions brutes perçues en tant qu'élu municipal	Montant annuel brut des indemnités de fonctions perçues pour d'autres fonctions (SPL, SEM...)	Montant annuel brut des indemnités perçues au sein d'un syndicat mixte ouvert
Président	Pierre PRAT	25 307,70 €	3 358,08 €		
1 ^{er} Vice-président	Olivier SAUZET	9 174,00 €	25 113,00 €		8 195,84 €
2 ^{ème} Vice-président	Philippe MARCHESI	9 174,00 €	9 240,00 €		14 371,00 €
3 ^{ème} Vice-président	Fabrice FOURNIER	9 174,00 €	23 151,66 €		
4 ^{ème} Vice-président	Elisabeth VIOLA	9 174,00 €	9 214,00 €	4 800,00 €	
5 ^{ème} Vice-président	Didier GILLES	9 174,00 €			4 984,00 €
6 ^{ème} Vice-président	Numa NOEL	9 174,00 €	9 559,32 €		
7 ^{ème} Vice-président	Jean-Jacques ROCHETTE	9 174,00 €	21 292,56 €		
8 ^{ème} Vice-président	Jean-Marie MOULIN	9 174,00 €	19 613,46 €		2 263,08 €
9 ^{ème} Vice-président	Laurence TRAPIER	9 174,00 €	19 613,46 €		
10 ^{ème} Vice-président	Thierry ASTIER	9 174,00 €	19 613,46 €		4 307,16 €

Bilan annuel du mécénat des compétences au titre de l'année 2023 (non concerné)

Données générales					
Nom de la collectivité	Nature	N° de département	Nombre total de fonctionnaires mis à disposition par la collectivité au titre de l'année 2023	Nombre total de structures bénéficiaires	
	commune de plus de 3500 habitants				
Etat des fonctionnaires mis à disposition					
	Fonctionnaire mis à disposition n°1	Fonctionnaire mis à disposition n°2	Fonctionnaire mis à disposition n°3	Fonctionnaire mis à disposition n°X	TOTAL
Grade					
Objet de la mise à disposition					
Durée					
Coût					
Caractère renouvelable (oui/non)					
Organisme bénéficiaire					
Nombre de fonctionnaires mis à disposition					

Liste des structures bénéficiaires				
	Structure bénéficiaire n°1	Structure bénéficiaire n°2	Structure bénéficiaire n°3	Structure bénéficiaire n°X
Nom de l'organisme bénéficiaire				
Nature de l'organisme (association, fondation...)				
Projet ayant justifié la mise à disposition				
Nombre de fonctionnaires mis à disposition dans la structure				

Appréciation qualitative du dispositif de mécénat de compétences	
Points forts	
Points de vigilance	
Difficultés rencontrées	
Améliorations possibles	
Appréciation générale	